



Le notaire n'a payé que 71.751,80 ? et on attendait 102.960,60 ?

Par MsFantine38

Bonjour,

nous sommes informés ce jour que le notaire n'a payé que 71.751,80 ? (10/06/2019) à maman alors qu'on attendait 53 879,21 ? + 49 081,39 ? (= 102.960,60 ?) en argent sur le compte de papa à son décès, sans compter les terrains, la maison et les 3 véhicules motorisés.

L'agence de notaire est désormais soit injoignable soit dans le déni.

Quel recours pour nous ? Peut-on déposer contre son notaire une plainte pour vol avec escroquerie en bande organisée ?

Merci par avance pour vos réponses

Par ESP

Bonsoir

Avant d'envisager de telles extrémités, il faut avoir bien compris l'ensemble du dossier.

Les impôts de succession ont-ils été retenus sur les liquidités ? Ce qui serait normal le cas échéant.

Si vous m'en dites un peu plus, je veux bien vous donner un avis.

Régime matrimonial des parents?

Choix de l'épouse, 25% en propriété ou totalité en usufruit ?...

Son âge ?

Nombre d'enfants ?

Valeur du patrimoine commun des époux et personnel de votre père?

Merci.